

C.R.I.C. N° 43 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Jeudi 28 novembre 2019

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Disabato, Sahli, Mugemangango, Cornillie, Mme Nikolic.....	1
<i>Projet de visite sur le thème de l'égalité des chances à Gand</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, Mmes Ryckmans, Roberty, M. Mugemangango.....	1
<i>Ordre des travaux</i>	3
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, MM. Disabato, Cornillie, Di Mattia, Mme Roberty, MM. Sahli, Mugemangango, Evrard.....	3
<i>Liste des intervenants</i>	11
<i>Abréviations courantes</i>	12

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Présidence de Mme Ryckmans, doyenne d'âge

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 12 heures 36 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons commencer puisqu'il est l'heure et que nous sommes réunis en nombre.

Je prends la parole en tant que doyenne d'âge. Je ne m'institue pas à la place de présidente, je ne le fais que pour cette seule raison.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je propose Mme Nikolic en tant que présidente.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Quelqu'un aurait-il un commentaire, une remarque ou quelque chose à dire ?

M. Sahli (PS). - Nous soutenons la candidature proposée par M. Disabato.

M. Mugemangango (PTB). - Nous de même.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - La première vice-présidence doit également être désignée.

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Nous suggérons votre candidature comme première vice-présidente.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Y a-t-il des remarques sur cette proposition ?

M. Sahli (PS). - Nous souscrivons à la proposition.

M. Disabato (Ecolo). - Même chose pour nous, Madame la Présidente.

M. Mugemangango (PTB). - Nous sommes d'accord.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - J'en prends acte.

Nous devons désigner la deuxième vice-présidence.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je propose Mme Lekane comme deuxième vice-présidente.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Y a-t-il des remarques sur cette proposition ?

M. Sahli (PS). - Malgré le fait qu'elle ne soit pas là, nous sommes d'accord sur la proposition.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Je déclare Mme Nikolic élue Présidente et Mmes Ryckmans et Lekane élues Vice-présidentes.

(Mme Nikolic, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci à tous.

Je me réjouis de voir ce Bureau – une présidente et deux vice-présidentes – très féminin, même si ces matières et ce que nous allons traiter ici ne doivent pas être une préoccupation uniquement féminine.

À cet égard, je me réjouis de voir aussi de nombreux députés masculins autour de cette table. Vous serez toujours les bienvenus, même si vous n'êtes pas effectifs dans cette commission.

Projet de visite sur le thème de l'égalité des chances à Gand

Mme la Présidente. - Notre deuxième point concerne l'ordre des travaux.

Je pensais profiter de la présence et de l'expérience passée de notre vice-présidente, Mme Ryckmans, pour avoir une petite idée de ce qui a déjà été discuté.

M. le Greffier et les services m'ont fait une liste des travaux de la commission au cours de la précédente législature. J'y reviendrai.

Il me revient cependant de vous parler tout d'abord du projet de visite à Gand qui, pour le moment, concerne deux commissions, à savoir la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, d'une part, et la Commission du logement et des pouvoirs locaux, d'autre part. Pour le moment, aucune date n'a pu être retenue et une nouvelle date devrait être proposée prochainement. Ce qui est soumis ici, à notre commission, c'est de savoir si l'on s'associe à cette visite.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Concernant la petite note que M. le Greffier vous a remise, est-il possible de la partager ? Ainsi, on a tous les rétroactes. Merci.

Mme la Présidente. - Bien sûr, j'y reviens, mais on me demandait de vous faire d'abord part, dans l'organisation des travaux, de ce projet de visite. Il revient donc à notre commission de se prononcer sur notre participation à cette visite.

Si l'on devait décider de ne pas s'associer à cette visite puisqu'il y a déjà, et peut-être que certains d'entre nous sont déjà membres des autres commissions, deux autres commissions qui y participent. Nous pourrions de toute façon disposer du rapport. Je vous le soumetts pour avis.

À titre personnel, je ne suis membre d'aucune des deux autres commissions. Je serais donc intéressée de participer à la visite. Comment peut-on organiser cela concrètement ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Comme je n'ai pas assisté à la préparation de cette visite dans l'une des deux commissions, quelqu'un qui y est peut-il nous expliquer le contexte et pourquoi notre commission y est partie prenante ? Est-ce parce qu'à Gand il y a une politique particulière et que cela intervient dans le programme de cette journée ou autre chose ?

Mme la Présidente. - J'ai ici quelques éléments d'information. C'est un projet de visite sur le thème de l'égalité des chances qui se fait à Gand. La matinée est consacrée au thème du logement et l'après-midi au thème de l'emploi. Si toutefois des membres de l'une de ces deux commissions peuvent nous en dire un peu plus.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - C'est une visite qui avait été proposée suite à la rencontre que nous avons eue en commission avec les responsables d'Unia. Il ressortait de cette rencontre qu'il serait vraiment opportun pour les

députés de se rendre sur le terrain, de faire une visite et d'aller à la rencontre puisque la problématique est particulièrement importante et qu'elle va surtout nourrir l'ensemble de nos travaux. On avait effectivement décidé d'aller sur le terrain à la rencontre à Gand.

(Réaction de M. Disabato)

C'est surtout un *testing*. On va aller à la rencontre d'une problématique. Ils sont en phase test et c'était donc tout l'intérêt d'aller voir au niveau du logement.

Mme la Présidente. - Le matin, ce sont des tests de situation en logement, menés par la Ville de Gand, et l'après-midi une rencontre avec M. Stijn Bart de l'UGent sur les tests de situation « emploi » menés par la Ville de Gand. Cela va donc au-delà, cela transcende la question de l'égalité femmes-hommes : c'est l'égalité des chances en général.

Madame Roberty, si vous participez à cette journée – il y aura de toute façon un rapport –, je vous propose qu'il y ait, la prochaine fois, un point en commission là-dessus, si tout le monde est d'accord.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Il n'y a pas encore vraiment une date arrêtée, mais ce serait effectivement une belle proposition. Nous sommes plusieurs à participer à cette commission. Je veux bien faire rapport, avec plaisir même.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Premièrement, si l'on nous propose que notre commission soit présente, je pense que c'est important, si Mme Roberty est dans les deux commissions, qu'éventuellement d'autres personnes qui seraient intéressées puissent y participer. Étant donné que l'on nous propose d'y participer, je serais intéressée d'y participer, si la date convient, bien sûr.

On me dit que ce sera un vendredi d'une semaine Parlement wallon. Ce serait intéressant que des membres de chaque groupe puissent participer, dans la mesure du possible.

Mme la Présidente. - Ici, ce qui nous est demandé, c'est de nous prononcer sur une éventuelle participation à cette visite. On me dit que les services reviendront vers les membres de la commission pour voir comment organiser concrètement.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Il me semble que cela doit passer par la Conférence des présidents. La commission le demande et puis l'on renvoie cela à la Conférence des

présidents. Cette dernière statue et après on voit comment organiser les choses. C'est plus simple.

Mme la Présidente. - D'accord, on fait comme cela.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'ai une question à Mme Roberty. Quand vous parlez de *testing* sur la question du logement, est-ce du *testing* dans le but d'une politique antiraciste ? Est-ce de cela qu'on parle ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. Disabato (Ecolo). - Cela peut aussi être, par exemple : tu es du CPAS et l'on refuse de te donner accès à un logement. C'est donc au-delà du racisme, c'est la discrimination au sens large.

Mme la Présidente. - Nous répercuterons auprès de la Conférence des présidents le souhait de certains membres de la commission de participer à cette visite.

Les services reviendront alors vers les membres de la commission avec plus d'informations, notamment la date. Pour le moment, aucune date n'a pu être retenue, notamment parce que les autorités de la Ville de Gand n'étaient pas disponibles.

Je prends note – je n'avais pas cette information – que ce serait un vendredi d'une semaine Parlement wallon.

Nous pouvons clôturer ce point.

À l'unanimité des membres, la commission a décidé d'organiser une visite conjointe, avec la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé et la Commission du logement et des pouvoirs locaux, sur le thème de l'égalité des chances à Gand.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. - Je reviens sur ce que j'avais dit en préambule. Je demanderai que vous soit adressée la liste des thèmes qui ont été vus pendant la précédente législature au sein de cette commission.

Il y a eu deux rapports : un sur l'entrepreneuriat féminin sur base d'auditions et un autre sur les jeunes parents célibataires précarisés, également sur base d'auditions. Ces rapports peuvent donc vous être envoyés.

D'autres thèmes ont été évoqués :

- la politique menée conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995 ;
- la politique en matière de monoparentalité ;
- le *gender mainstreaming* ;

- les inégalités salariales au sein du monde du travail.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Je propose que l'on fasse un petit tour de table pour que chacun puisse faire part de son avis ; peut-être Mme Ryckmans, pour avoir déjà un retour sur l'organisation des travaux sous la précédente législature.

En préambule, je vais collationner tout ce qui sera dit. Je propose alors de revenir vers vous avec une sorte de feuille de route des travaux de notre commission pour cette législature ; feuille de route qui pourra être adaptée aussi en fonction du retour que nous aurons de la ministre, puisque nous avons une ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et également en fonction de l'actualité et de tout sujet que ce Parlement, ou cette commission en particulier, souhaiterait travailler. À partir du moment où il y a eu des auditions et des rapports, il est intéressant aussi de voir comment assurer un suivi à tout cela.

Je suis à votre écoute et, si vous en êtes d'accord, je proposerai à Mme Ryckmans de prendre la parole en premier pour nous faire un topo des travaux de cette commission sous la précédente législature.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Vous avez rappelé les thèmes qui nous ont occupés, parfois longuement et parfois lentement.

Il y avait des difficultés pour organiser les travaux, notamment des questions d'horaires liées au statut de cette commission. Il y avait parfois la difficulté de revenir au Bureau et à la Conférence des présidents puisque ce n'était pas une commission en soi, mais un comité d'avis.

Les thèmes abordés nous ont parfois pris du temps. Il a souvent été difficile d'aboutir à des recommandations. Je vois des personnes qui l'avaient suivie qui opinent.

On a maintenant un comité qui a la possibilité d'avancer et surtout une DPR assez claire sur l'enjeu.

Je voudrais attirer l'attention sur l'importance, par exemple, d'avoir des réunions à un moment fixe et à un moment où il n'y a pas d'autre commission, où il n'y a pas d'*overlapping* avec d'autres comités.

Le fait que l'on se voie sur le temps de midi plutôt qu'à 14 heures, en même temps qu'un autre comité, sera de nature à faciliter nos travaux et à faire en sorte que nous puissions effectivement être bien présents et actifs.

Parfois, une heure et demie ne suffit pas. Il faudra pouvoir, notamment quand il y aura des auditions, prévoir des moments plus importants, à moins de faire venir une ou deux personnes. Dès que l'on est avec un débat entre plusieurs personnes ou instances à auditionner, on dépasse, on déborde ou bien on est frustré.

Ce sont des commentaires de manière de fonctionner qui peuvent nous être utiles.

Je ne vais pas me prononcer à ce stade sur les thèmes que nous pourrions aborder.

Ce qui est difficile, c'est toujours de pouvoir avoir le lien avec le ministre concerné, ou le Gouvernement dans son ensemble, puisque c'est une politique qui devrait être transversale et prise à bras-le-corps par l'ensemble du Gouvernement, même si nous avons une ministre en charge des Droits des femmes avec une responsabilité particulière par rapport à cela.

Mme la Présidente. - Fait-on un tour de table ?

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - La question de l'égalité hommes-femmes au sein du monde du travail me semble être un thème extrêmement intéressant.

Ce sont souvent les rapports et les différences salariales, même s'il y a de la nuance. Parfois, ce n'est pas une différence de salaire à fonction égale. C'est juste que, dans certaines fonctions les femmes sont moins représentées. Généralement, ce sont des fonctions avec des salaires plus bas.

Je trouve que ce serait un thème intéressant à investiguer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - On connaît le statut un peu particulier de cette commission par rapport aux commissions permanentes, en lien direct avec les ministres.

Pour que le travail de la commission aboutisse, on doit faire en sorte que ce qui a déjà pu être fait par le passé au niveau des rapports, qui contenaient notamment une série de recommandations et de revendications, on doit veiller, par notre travail, à permettre la traduction en droit, en décret en l'occurrence, de mesures concrètes pour éviter que le statut particulier de notre commission puisse être notre limite, qui ferait que l'on se réunit, que l'on entendrait des témoignages très intéressants, mais on doit particulièrement veiller, tous partis confondus, à faire en sorte que cela nous permette d'aboutir sur des avancées

en matière d'égalité hommes-femmes. Cela me semble fondamental dans notre travail.

Cela peut aussi évidemment s'alimenter de visites de terrain. Vous en avez déjà envisagé une en tout début de séance. Je pense que ces questions, notre manière de faire travailler la commission et de faire avancer les thèmes doivent être notre leitmotiv durant les cinq années qui viennent.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai aussi entendu parler de certains sujets, de manquements que l'on a pu avoir par le passé par rapport au *gender budgeting* et ces choses-là. Il y a sans doute des recommandations à ce niveau qui n'ont pas été toutes suivies d'effets et sur lesquelles on peut avancer.

Je le dis parce que j'ai indirectement connu la chose par un cabinet qui est né deux ans avant le terme de l'échéance. L'agenda politique de l'époque, le calendrier, n'a pas forcément permis d'exploiter pleinement ce dossier qui aurait dû être fait durant ces cinq années de la législature.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Avant de céder la parole à mes collègues, il me semble – je m'exprime vraiment de manière strictement personnelle – qu'il y a deux axes fondamentaux.

L'un de ces deux axes, ce sont les discriminations qui ont trait à l'intégration sociale avec deux points forts : le logement et l'emploi. Récemment, je suis intervenu dans une question d'actualité sur une pratique mise en place par Actiris. On interrogeait la ministre sur une sensibilisation, notamment des employeurs, sur un certain nombre de déviances, notamment en matière d'embauche. Au niveau de l'emploi, il y a certainement des choses à faire.

Je rejoins ce que dit M. Cornillie. Il est important que l'on puisse aboutir à des choses concrètes, à des décrets ; non seulement pour démontrer l'utilité – je traduis vos propos – de notre commission, mais, bien au-delà de cela, de démontrer la nécessité d'intervenir de manière législative sur des éléments qui ont trait à l'intégration sociale.

À côté de cela, il y a toute une série de questions de société plus larges et pour lesquelles cela nécessite des débats. Cela nécessite de faire venir des experts et sans doute d'aller sur le terrain, et cetera. Je céderai la parole à mes collègues.

Je dirais deux priorités, emploi et logement, en matière d'intégration sociale. Les discriminations concernant ces deux points sont, me semble-t-il, particulièrement prégnantes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je vais peut-être un peu répéter également ce que mes collègues ont dit précédemment. C'est ce qui arrive quand on arrive dans les derniers à devoir s'exprimer.

Je pense aussi qu'une des premières choses à faire, c'est d'inviter la ministre à venir nous présenter notamment son plan Genre.

Je pense aussi que l'on apprend des auditions. Il est important d'entendre les gens ici, au sein du Parlement. C'est encore beaucoup plus important de les écouter dans leurs murs, rencontrer le personnel de terrain et écouter les problématiques qui viennent du terrain. Si l'on auditionne et que l'on écoute vraiment les gens au sein du Parlement, par moitié, il faut au moins aussi pouvoir se rendre sur le terrain. Ce serait aussi une opportunité pour nous, parlementaires, d'aller à la rencontre des problèmes et de toutes ces problématiques.

Dans les thèmes que l'on pourrait aborder, il y a la problématique LGBTQI+, les thèmes sur la monoparentalité, le *gender budgeting* – mon collègue l'a cité – et faire aussi la distinction entre les matières qui sont propres au Parlement de Wallonie et les matières qui sont plutôt propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici, on est au Parlement de Wallonie. Il faudra vraiment que l'on s'attache à cette problématique puisque, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a aussi l'occasion de pouvoir travailler tous ensemble. Ce qui nous occupe dans nos débats aujourd'hui demande beaucoup de transversalité.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je pense que l'essentiel a été dit par l'ensemble de mes collègues. On ne va pas passer du temps à redire ce qui a été dit.

L'égalité des chances est une question qui touche l'ensemble des compétences que gère la Wallonie : l'emploi, la formation, tout ce qui relève de l'insertion sociale, vraiment toutes les matières.

Nous devons veiller à ce que l'on approche ces problématiques d'une manière intelligente et ne pas nous enfermer dans un programme défini ; plutôt d'être disponibles à examiner n'importe quelle question d'actualité qui relève de l'égalité des chances.

Je reste persuadé que passer des heures à auditionner des gens et à avoir des échanges apporte certainement de la réflexion, mais aller sur le terrain me semble important parce que c'est là aussi que l'on permet aux gens de s'exprimer et nous-mêmes d'être confrontés à la réalité de tous les jours.

Mme la Présidente. - *Last but not least*, la parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je n'ai pas fini. Je n'ai même pas commencé.

La liste que vous avez édictée, ce sont des termes auxquels je souscris.

Je voulais attirer l'attention sur une thématique qui a été mise en évidence par M. Disabato, à savoir la question du salaire, la question de la différence salariale hommes-femmes.

De manière particulière, vous n'êtes pas sans savoir que, ce matin, il y a eu une manifestation importante à Bruxelles à propos des titres-services. J'ai pu rencontrer au départ de Charleroi plusieurs travailleuses de ce secteur.

On est confronté en Wallonie – en Belgique en général, mais en Wallonie en particulier – à des professions à la fois typiquement féminines et typiquement précarisées. Dans ce sens, il y a évidemment la question des titres-services et des aides familiales, de toute une partie du secteur des soins de santé. On doit s'intéresser de très près à ces professions pour pouvoir se battre justement pour que ces femmes aient des conditions de vie plus favorables.

Vous avez aussi parlé, et cela se croise souvent, de la monoparentalité. Ce sont aussi dans ces couches professionnelles que l'on trouve des personnes seules avec enfant. Cette précarisation des femmes que l'on voit dans notre Région est vraiment une question importante. C'est un élément.

L'autre élément qui s'impose à nous, c'est la question des féminicides et l'élément pour essayer de résoudre de problème, de l'observance par la Région wallonne et par la Belgique de la Convention d'Istanbul, une convention contraignante qui se bat pour les droits des femmes et que la Belgique a signée.

Cette convention est particulière dans la mesure où un comité de surveillance de cette convention écrit un rapport, pays par pays, sur la manière dont cette convention est observée dans le pays.

Hélas, la Belgique est plutôt en queue de peloton par rapport à cela et reçoit un bulletin négatif quant à la mise en place des articles de cette convention. Un rapport a été fait, mais même celui-ci ne convient pas à une plateforme d'organisation féministe en Belgique, qui a fait un contre-rapport encore plus négatif. On est donc dans une situation un peu compliquée par rapport à cela.

Il serait intéressant, par exemple en termes d'auditions, de faire venir, pourquoi pas, ce comité de surveillance européen pour cette convention ou même des porte-parole de cette plateforme, encore plus critique par rapport à la mise en place et à la concrétisation des orientations de cette convention.

Deux ou trois éléments de cette convention paraissent importants.

Dans les dernières déclarations ministérielles, on en a aussi parlé : c'est la question de la subsidiarité et du soutien d'organisations spécifiques pour aider les femmes et pas d'organisations généralistes. En gros, des organisations qui n'accueillent que les femmes victimes de violence. C'est un élément important.

L'autre élément, c'est la question : doit-on aller vers une démarche de conciliation ou plutôt vers une démarche d'entendre les victimes ? Ce débat est important vu que la convention interdit des formes de conciliation hommes-femmes du fait de la relation de domination. Dans les grandes villes que sont Charleroi, Liège ou Namur, elles sont en principe en première ligne pour mettre en place les principes de cette convention.

Notre commission aurait avantage à s'arrêter à ces thématiques particulières.

Mme la Présidente. - Je refais rapidement le topo, notamment pour notre collègue, M. Evrard, qui vient de nous rejoindre.

(Réaction de Mme Ryckmans)

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je ne me suis pas exprimée sur le fond. J'ai pris la parole pour expliquer la méthode. J'aimerais bien m'exprimer aussi sur le fond de nos propositions de travail.

Mme la Présidente. - Par rapport à cela, on a déjà pris note d'une série de thèmes. Vous pouvez aussi, à l'issue de la commission, continuer à envoyer des propositions de thèmes à Mme Lebrun, qui compilera tout cela, et je reviendrai vers vous avec une feuille de route.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Un premier élément qui me semble important, c'est que notre comité puisse se saisir, le cas échéant, de propositions ou de projets de décret dont il nous semblerait important d'analyser l'impact « genre ».

En principe, le Gouvernement ou les auteurs d'un projet de loi devraient le faire. Le Gouvernement y est tenu par le décret de suivi de Pékin, notre décret Gender Mainstreaming, et il ne le fait pas nécessairement. Ce n'est pas comme à la Fédération Wallonie-Bruxelles où l'on a modifié le décret pour que la note de genre soit annexée aux documents. Ici, ce n'est pas le cas.

Nous devons avoir une vigilance pour, le cas échéant, demander dans certaines commissions que les textes soient examinés de manière spécifique ici pour

avoir le temps d'examiner cet angle, sans vouloir ralentir l'examen des textes. Cela nous demandera une certaine souplesse et une certaine rapidité pour répondre, être efficaces et remettre un avis circonstancié sur les risques d'inégalité ou si l'on aboutit à plus d'égalité avec les textes décrétaux qui nous sont transmis.

Pour le deuxième point, je plussoie la proposition d'entendre Mme la Ministre sur la manière dont elle va travailler son plan Genre. Si je ne me trompe, le plan Genre doit être approprié par tous les ministres. Par le passé, nous avons un plan Genre qui était une compilation de deux mesures prioritaires par ministre. À cause de la fin de législature agitée, on a eu une présentation par Mme la Ministre, mais on n'a pas eu le temps d'en débattre.

Le rapport obligatoire au Parlement et la manière dont le Parlement ne s'est pas saisi de l'enjeu nous obligent peut-être à retravailler de manière plus claire, en démarrage maintenant, à savoir : que va faire chacun des ministres en matière d'égalité de genre et quels sont ses objectifs ?

On doit pouvoir envoyer le signal que deux mesures phares en cinq ans, sans indicateurs spécifiques ou parfois très difficilement identifiés, sans suivi régulier pour nous dire comment cela avance, où l'on a, après deux et demi, à mi-parcours, un premier rapport et quelque chose qui, en plus, a vécu une queue de poisson, ce n'est pas satisfaisant. Ce n'est pas digne de notre Parlement et des enjeux que nous avons devant les yeux et de la DPR.

Il y a quelque chose de beaucoup plus ambitieux et de beaucoup plus contraignant à prendre. Nous avons un rôle d'aiguillon et de vigilance, en tant que comité d'avis, pour faire que les ministres avancent dans la matière, que nous puissions aller régulièrement vers les différents ministres, et pas seulement vers Mme la Ministre Morreale, pour qu'ils avancent.

Un des ministres particulièrement concernés est le ministre du Budget puisque nous avons un décret spécifique qui le mentionne en matière de *gender budgeting* – M. Cornillie en a parlé –, qui n'a pas suffisamment avancé.

Nous voyons que des tas d'autres pays et d'autres parlements tout proches – la Fédération Wallonie-Bruxelles – et plus lointains, comme des pays du Sud – le Rwanda, le Niger, le Sénégal –, sont beaucoup plus loin que nous, malgré toutes leurs contraintes, sur la manière d'intégrer l'analyse « genre » dans les budgets que nous y consacrons.

Vous le savez, on est chaque fois amené à avoir un regard critique sur la note de genre jointe au budget, qui est toujours la dernière page de nos rapports – vous ne devez pas chercher, elle est toujours au dernier endroit –, et l'on pourrait avancer de manière beaucoup plus claire.

C'est un point d'attention sur lequel nous devrions peut-être d'abord nous former, avoir les instruments et avoir connaissance.

Des ressources existent, que ce soit au niveau du CWEFH, au Conseil wallon pour l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau de l'Institut pour l'égalité ou à l'IWEPS. Ce sont des instances qui peuvent nous amener une réflexion méthodologique et critique, et nous former, parce que nous ne sommes pas toutes et tous spécialistes de la question, pour que l'on adresse les bonnes questions et éventuellement voir comment les administrations et les cabinets vont se charger de cela.

Cela fait partie du plan Genre de la ministre et du ministre du Budget, mais nous pouvons avoir un regard ou un retour sur la manière dont les choses seront organisées.

En ce qui concerne les thèmes – je ne vais pas être très longue –, je pense aussi important que l'on s'attache à la question des violences vu l'agenda et vu l'importance que prend cette question dans nos vies, et pas seulement dans notre Région, puisqu'on sait qu'une femme sur trois est victime de violences sous une forme ou une autre et que la chose existe aussi dans le monde politique.

Je suis également d'accord sur le fait que l'on se concentre bien à chaque fois, lors de l'approche, sur les compétences wallonnes et que l'on n'entre pas dans les débats. Sinon, on perd du temps et l'on doit renvoyer au comité d'avis ou en commission à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela nous oblige à être très clairs sur les angles d'approche pour avancer sur ce sujet.

Mme la Présidente. - Monsieur Evrard, vous l'avez compris, on fait un tour de table pour parler tant de la forme que du fond de l'organisation de nos travaux.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - D'abord, excusez mon retard. J'avais noté 13 heures, *mea culpa*. J'aurais été à l'heure si cela avait été 13 heures, mais je vois que l'invitation était à 12 heures 30.

Je tiens à vous dire tout l'intérêt qui est le mien par rapport à cette thématique.

Avec Mme Ryckmans, lors de la législature précédente, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons siégé dans la même commission, celle de la ministre Simonis, qui était d'ailleurs présidée par Mme Morreale. On sait que la thématique est universelle, ce n'est pas parce que l'on est plus à la Région wallonne, que l'on est à la Fédération ou au Fédéral. On a déjà eu l'occasion de travailler sur nombre de thématiques.

Ce que je retiens dans les travaux qui étaient les nôtres et sur lesquels je souhaiterais apporter quelques éléments, c'est à chaque fois les différences qui existent entre les problèmes qui doivent être traités.

Par exemple, dans les grandes villes, où l'on a une réalité urbaine très différente des réalités plus rurales. Même si les causes ou les conséquences sont souvent les mêmes, il faut avoir une approche différente.

C'est un angle sur lequel nous devons être extrêmement attentifs. On sait que la Wallonie est aussi rurale. Même si les problèmes sont parfois plus visibles dans les grandes villes, il n'en reste pas moins qu'en milieu rural, c'est peut-être plus diffus, plus difficilement cernable, mais ces problèmes sont tout aussi prégnants.

Je comprends que notre commission doit réaliser un travail de longue haleine et c'est extrêmement difficile parce que c'est difficilement palpable de voir ou de quantifier les évolutions que l'on peut engranger à travers nos différents travaux.

L'objectif numéro un est de faire évoluer les consciences. On a vu, à travers différentes thématiques, que les choses peuvent évoluer. On se sent dès lors, en tant que parlementaires, obligés ou contraints d'essayer de trouver des indicateurs. J'entends bien qu'ils existent, mais si je fais le parallèle avec les travaux que nous avons réalisés à la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le *gender* mainstreaming, notamment au niveau des différents budgets, très franchement, c'est très bien par rapport à la forme parce que l'on peut communiquer en disant : « Regardez, on a été extrêmement attentif, on a eu une note, ceci et cela ». Sur le fond, je ne suis pas certain, par rapport à l'objectif, que l'on rencontre des causes, si ce n'est simplement sensibiliser, à travers cette obligation, à avoir un minimum de réflexion par rapport à cette égalité hommes-femmes.

Très franchement, je sais que l'on ne partage peut-être pas la même analyse à ce niveau, mais je considère que le travail qui a été fait sur les budgets ne pèse pas lourd. Je veux partager ma réflexion avec les nouveaux membres de la commission simplement pour dire qu'il est parfois plus utile de se focaliser sur des objectifs bien clairs plutôt que d'avoir le sentiment que l'on va, à travers la forme et pas sur le fond, faire évoluer les choses.

J'entends bien le rôle d'aiguillon. On doit être extrêmement vigilant et l'on sait que cela peut parfois ralentir les processus. Je ne voudrais pas retomber à nouveau dans ces travers. La volonté est d'avoir un travail efficace parce que la cause que nous défendons ne mérite aucun chantage ou aucune politisation de ce genre de débat. Ce serait extrêmement malvenu.

Je voulais aussi attirer votre attention sur un des éléments qui me semble fondamental et sur lequel nous pouvons agir. On pourrait définir la manière de

travailler là-dessus, mais on l'a vu dans le passé à travers des agences de publicité qui étaient complètement en décalage en matière de communication. Il y a quelques semaines, c'était la problématique du Bicky. Je me souviens que, dans le passé, on a eu des campagnes de communication qui voulaient sensibiliser le monde adulte avec des images qui étaient parfois très *trash* pour essayer de heurter et de choquer.

J'avais attiré l'attention de la commission d'alors sur l'impact que ce genre de publicité peut avoir aussi au regard des enfants. On comprend bien que des adultes peuvent comprendre le double sens dans une publicité ou bien saisir l'objectif de la campagne publicitaire. Pour les enfants, ce n'est jamais évident. Je me demande s'il n'y a pas aussi, en matière de publicité, un rôle que nous avons à jouer pour mettre en garde ou pour démontrer, au milieu de la communication, que nous sommes extrêmement vigilants à la manière dont les choses vont se faire en matière de communication de différents messages.

Voilà les quelques éléments que je voulais partager avec vous.

J'espère que l'on pourra, au terme de la législature, considérer que cette commission a fait avancer les choses ou a produit des résultats.

Il serait extrêmement intéressant d'écouter tout d'abord des gens qui ont une maîtrise, notamment d'indicateurs et autres, de manière à ce que nous puissions être efficaces dans la manière dont nous allons aborder les choses.

J'ignore à ce stade-ci s'il y a des compétences qui sont meilleures que d'autres ou des gens qui ont pu démontrer avec succès vraiment probant et palpable des méthodes de quantification d'une évolution. Démarrer notre session parlementaire par des auditions de gens qui traitent cette thématique au quotidien me paraît fondamental.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je voudrais rebondir sur une partie des propos de Mme Ryckmans.

En réalité, le décret Gender Mainstreaming encadre le travail du Gouvernement. Pour ne pas alourdir les procédures, c'est peut-être bien aussi de leur laisser les six mois évoqués par le décret pour justement les laisser travailler en toute tranquillité et puis on verra. Chaque chose en son temps. Il ne faut surtout pas alourdir des procédures qui le sont déjà suffisamment.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je voulais rebondir sur un élément que Mme Ryckmans a mis en évidence,

à savoir la lutte contre des comportements inadéquats dans notre Parlement même et aussi la question de l'exemplarité des députés sur cette question.

On sait que la question égalité hommes-femmes est aussi une question d'éducation collective. Ce n'est pas seulement une question d'information. C'est cela aussi, mais c'est aussi une question d'éducation collective à certaines attitudes à avoir ou à ne pas avoir.

Même dans le cadre de cette législature, une mandataire s'est plainte de comportements inadéquats sur les réseaux sociaux, et cela doit nous alerter.

D'ailleurs, une étude a été faite sur les questions de relations hommes-femmes et de relations de domination au sein des parlements. Il serait vraiment intéressant de pouvoir entendre ceux qui ont fait cette étude et de pouvoir les inviter à être entendus dans le cadre de cette commission.

Il serait intéressant, mais je ne sais pas sous quelle forme, qu'il y ait un accord, un code de conduite ou une charte – je ne sais pas comment on peut l'appeler – qui confirme le rôle d'exemplarité que l'on doit jouer par rapport à nos propres attitudes sur cette question.

Mme la Présidente. - On voit que c'est dense vu que pas mal de thèmes ont été abordés. Nous en avons pris note.

Je note qu'il y a un consensus pour dire que l'on doit travailler en étroite collaboration avec Mme la Ministre. Je propose donc que, très rapidement – en janvier ou en tout cas dans le premier trimestre –, on commence par inviter Mme la Ministre pour nous présenter tant le plan Genre que les grandes lignes de la politique qu'elle souhaite mener.

Dans le même temps, j'ai pris note, comme je l'ai dit, d'une série de thèmes. On ne pourra pas travailler sur tout de front. Il faudra aussi se faire un agenda. Je propose de revenir vers vous avec une feuille de route qui vous sera soumise. Je dois aussi voir avec les services ce qui est faisable.

Comme cela a été soulevé par certains d'entre vous, des thématiques sont transversales tant au niveau des compétences du Gouvernement wallon que des compétences fédérales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut envisager des synergies avec les autres niveaux de pouvoir. Il faut maintenant voir au niveau formel comment cela peut se faire.

Indépendamment du niveau formel, on a parlé tout à l'heure de visites de terrain. On peut envisager des visites de terrain associant les différentes commissions dans les comités d'avis des différents niveaux de pouvoir. Pour ce faire, j'ai besoin d'avoir un retour de M. le Greffier, notamment sur la faisabilité.

J'ai pris note au niveau des auditions et je trouve que l'aspect « formation », pour que nous ayons déjà la bonne information de base avec les bons chiffres et les bonnes méthodes pour pouvoir travailler, est quelque chose que nous devons mettre à l'agenda de notre commission très rapidement.

Je regarde si je n'oublie rien.

L'aspect « grandes villes et réalité rurale », qui est aussi un aspect transversal des politiques wallonnes, ne doit pas être oublié.

Vous avez été plusieurs à mentionner, de manière directe ou indirecte, le côté concret de nos travaux et le fait que l'on débouche concrètement sur quelque chose. M. Cornillie a évoqué une initiative parlementaire.

Si dans la thématique de genre, comme on l'a vu sur le climat, on peut avoir une initiative unanime et qui émane de cette commission, en accord avec Mme la Ministre, cela permettra de donner aussi une autre dimension à nos travaux.

J'ai bien pris note de tout et je reviendrai vers vous avec une proposition d'agenda et une feuille de route de ces travaux, qui devra aussi être soumise et validée par la Conférence des présidents. Cela pourrait être intéressant d'aller leur présenter. Je solliciterai peut-être une rencontre avec eux pour leur expliquer comment nous voyons les choses et ce que nous comptons faire.

Je propose que l'on vous adresse également les deux rapports qui avaient été faits sous la précédente législature et que l'on voie comment rebondir dessus également.

Je ne peux pas de suite faire la synthèse de tout ce qui a été dit, mais voici comment je vous propose de fonctionner dans un premier temps.

En décembre, nous n'aurons pas l'occasion de nous revoir étant donné des travaux déjà chargés, mais dès janvier nous le ferons.

Par rapport à l'horaire des réunions, j'ai pris note du fait que le jeudi était une journée moins chargée que les autres et nous permettrait donc de travailler plus facilement ; éventuellement, durant le temps de midi.

Il est entendu que, si nous avons des auditions, il faudra les envisager sur une demi-journée en matinée ou l'après-midi. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais juste revenir sur la question des auditions.

Étant donné que la volonté unanime est d'être efficace dans cette commission, si l'on va sur le terrain, c'est très bien, car c'est une autre approche, mais ne

refaisons pas non plus des auditions de personnes dont on sait ce qu'elles vont nous dire. Cela n'a pas de sens. Je veux dire par là que, si l'on veut reprendre quelqu'un qui va nous parler d'égalité salariale, on connaît les données du problème. Il n'y a plus à connaître le constat, mais il faut voir ce que nous voulons en faire.

Ma remarque se limitera à cela, car je trouve que si l'on veut être efficace il faut viser cette efficacité et ne pas perdre le temps. Cela peut être aussi un autre organisme, un nouvel acteur ou un autre angle de vue. C'est tout à fait positif et cela pourrait être très intéressant, mais ne refaisons pas les « classiques ».

Mme la Présidente. - Nous sommes bien d'accord.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - On soutient l'intervention de M. Disabato.

Une mesure intermédiaire pourrait être aussi de se mettre d'accord sur les rapports qui existent et qui pourraient servir de base au travers de la commission.

Si des rapports ont été faits, qu'ils sont complets et qu'ils ne posent pas question, pourquoi pas. Essayons de les appliquer pour autant que nous soyons d'accord sur les conclusions de ce rapport. Cela peut aussi être une mesure intermédiaire.

Mme la Présidente. - C'est pour cette raison que les rapports vous seront adressés. On se laisse un peu de temps pour que chacun puisse en prendre connaissance. Moi-même, je n'ai pas encore pu prendre connaissance de tout.

La prochaine réunion permettra de préciser les thèmes. Sur base des propositions qui seront faites et aussi de leurs possibilités pratiques et formelles, nous pourrions affiner l'ordre des travaux.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Juste pour être clair, je ne parlais pas uniquement des rapports de la commission précédente. Je parlais aussi des rapports qui ont été évoqués dans le tour de table et qui ont été traités par d'autres organismes ou par d'autres plateformes. C'est de ces rapports que je parlais aussi.

Mme la Présidente. - Je me tourne vers Mme Lebrun pour voir.

Cela nécessite une recherche documentaire. Il faut voir si les services peuvent assurer une recherche documentaire, mais il faudra que l'on précise, car pour le sujet de l'égalité femmes-hommes, on peut aller très loin et avoir à lire pour cette législature, et bien au-delà.

Nous préciserons les thèmes par rapport à ce qui a déjà été évoqué et ce que vous pourrez envoyer à Mme Lebrun.

Cela me semble être un bon premier tour de table. Le travail ne manque pas, et déjà rien que l'organisation de nos travaux sera un travail conséquent.

Je me tourne vers l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - J'aimerais proposer que l'on fasse une photo de groupe.

Mme la Présidente. - C'est une excellente suggestion à laquelle nous allons souscrire.

M. Mugemangango (PTB). - En soi, je ne suis pas contre, mais je ne suis pas membre effectif de la

commission. La membre effective est Mme Lekane, absente pour maladie.

(Réactions dans l'assemblée)

Pas de souci. C'est avec plaisir.

Mme la Présidente. - Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

On pourrait peut-être faire la photo de groupe à l'extérieur. Ce sera plus sympathique. Elle illustrera l'installation de cette commission. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion, lors de nos visites de terrain et auditions, d'en refaire d'autres.

Je vous remercie.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Hervé Cornillie, MR
M. Michel Di Mattia, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Yves Evrard, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, Présidente
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Présidente
M. Mourad Sahli, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

Actiris	Office régional bruxellois de l'emploi
CPAS	centre public d'action sociale
CWEFH	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DPR	Déclaration de politique régionale
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances